

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/UN COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

UN LIBRARY

JUL 18 1979



Distr.
GENERALE

A/34/285

S/13355

29 mai 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-quatrième session

Point 25 de la liste préliminaire^x

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE

Trente-quatrième année

Lettre datée du 29 mai 1979, adressée au Secrétaire général
par le représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 24 mai 1979 (A/34/278-S/13348), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les actes d'agression commis de façon persistante contre le Liban par les forces aériennes et l'artillerie israéliennes.

Les zones touchées sont les villes et villages de Tyr, Tibnin, Al-Rihan, Ad-Duwair, Al-Qlaileh, Arnoun, Nabatiyyeh et Kfar-Rumman. Il y a eu quatre tués et 17 blessés - tous parmi la population civile. Les dommages matériels ont été très importants.

Le Gouvernement libanais souhaite protester vigoureusement contre ces actes d'agression injustifiés qui sont contraires au droit international, à la Charte des Nations Unies et à l'armistice conclu entre le Liban et Israël le 23 mars 1949.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ghassan TUENI

^x A/34/50.